

Le paparazzi de l'affaire Veyrac livre sa vérité

Luc Goursolas, toujours mis en examen pour enlèvement, a été remis en liberté. Pour la première fois, il s'est exprimé hier dans le bureau de son avocat

A maigri, au bord de l'épuisement, Luc Goursolas, 47 ans, est venu hier dire sa vérité. Celui qui reste mis en examen pour enlèvement, séquestration ou détention arbitraire d'otage en bande organisée, dans l'affaire du rapt de Jacqueline Veyrac, a été libéré la semaine dernière. C'est dehors qu'il pourra désormais préparer sa défense en vue d'un éventuel jugement aux assises.

Dans le bureau de son avocat niçois, M^e Adrien Verrier, il a pour la première fois pris la parole publiquement pour clamer son innocence. « *Je n'y suis pour rien (...)* J'attends que la vérité éclate, que la juge d'instruction continue à vérifier tous mes propos, et qu'elle se rende bien compte que je n'ai pas menti depuis le début. »

L'ex paparazzi avait été interpellé le 26 octobre 2016, deux jours après l'enlèvement de la millionnaire niçoise, propriétaire du restaurant La Réserve et du Grand hôtel de Cannes.

« J'ai été instrumentalisé »

« Depuis le début, dès ma première heure de garde à vue jusqu'aux auditions chez la juge, je lui explique que je n'y suis pour rien, que j'ai été instrumentalisé par Philipp Dutton. » Dutton, ex SDF, est toujours en détention provisoire, mis en examen pour les mêmes faits. Le commanditaire présumé serait selon la justice Giuseppe Serena, gérant de la Réserve, incarcéré lui aussi. Luc Goursolas, dit « Tintin », qui jouait les détectives privés officieux, reste sur sa première version : il pensait travailler pour une affaire d'adultère. Il le dit haut et fort : « *Jamais je n'aurais participé à l'enlèvement d'une vieille dame. Ce n'est pas mon éducation, j'ai toujours œuvré du bon côté, jamais du côté obscur.* »

« Tintin » affirme que la juge l'a vé-



Luc Goursolas, de dos, hier dans le bureau de son avocat niçois, M^e Adrien Verrier.

(Photos Cyril Doderigny)

rifié, via les expertises de police scientifique. « *Je n'ai jamais menti, j'ai toujours dit la vérité* », clame l'ex paparazzi, yeux cernés. M^e Adrien Verrier décrit un homme « fragile ». Luc Goursolas est d'ailleurs revenu sur sa détention. « *Un monde dur, qui n'est pas le mien. J'ai sombré dans la dépression, j'ai fini en hôpital psychiatrique.* »

Sous contrôle judiciaire

M^e Verrier évoque le soulagement de son client « *de retrouver ses enfants qu'il n'a pas vus depuis un an, et être autour de ses proches. C'est une personne qui a été énormément atteinte par sa détention. Il y a eu des hauts, des bas, des prises de médicaments pour tenir. Les juges ont pris cela en considération.* »

Par cette remise en liberté, M^e Verrier estime que les juges « *ont décidé de faire confiance* » à son client. L'avocat admet que Luc Goursolas « *a effectivement posé*

des balises sur un véhicule, mais à aucun moment, il n'a pu savoir si cette balise était destinée ou non à un enlèvement. »

Toujours mis en examen, Luc Goursolas est placé sous contrôle judiciaire, avec obligation de travailler et interdiction d'approcher les acteurs du dossier, ou de quitter le territoire.

Le procureur avait fait appel de sa remise en liberté, mais elle a été

confirmée mardi, selon M^e Verrier, par la chambre de l'instruction.

Seize personnes, dont Luc Goursolas, sont toujours mises en examen. Huit restent écrouées sur les neuf qui l'étaient. Une ne l'est pas pour raisons médicales et sept désormais sont en liberté surveillée.

GRÉGORY LECLERC
gleclerc@nicematin.fr

« Je regrette »

Luc Goursolas affirme ne pas avoir su qu'un enlèvement était planifié. Il dit avoir été recruté comme détective privé - profession qu'il exerçait sans droit ni titre - pour une filature, dans un dossier d'adultère. Pourquoi donc n'a-t-il pas dénoncé les faits lorsque, au soir de l'enlèvement, il découvre via Nice-Matin et la télé que ses balises ont servi au rapt de Jacqueline Veyrac ? Luc Goursolas assure qu'un retour arrière était impossible. « *Quand je m'en suis rendu compte c'était trop tard, j'ai été menacé. Je ne pouvais plus faire marche arrière, j'attendais qu'on vienne me chercher.* » Ce « on » désigne la police. « *Je regrette qu'à cause de moi cette personne âgée ait été enlevée et qu'elle soit restée deux jours dans une voiture. Quelque part, même si je n'étais pas au courant, c'est en partie à cause de moi.* »

« Il n'est pas un enleveur de vieilles dames »



M^e Adrien Verrier, avocat au barreau de Nice.

(Photo C. D.)

Pour M^e Adrien Verrier, avocat niçois de Luc Goursolas, cette remise en liberté est une première victoire dans le dossier.

« *Nous avons eu la chance de pouvoir faire sortir Luc Goursolas après un an de détention provisoire pendant laquelle il a clamé son innocence farouchement. Il nous paraissait important de pouvoir rappeler qu'il niait les faits qui lui étaient reprochés. Et qu'à aucun moment il n'a pu se considérer comme un enleveur de vieilles dames.* » Selon son avocat, Luc Goursolas va pouvoir se défendre, « *être lavé de tous soupçons et*

retrouver l'honneur qui est le sien. Il est mis en cause dans une association de malfaiteurs dans laquelle il a été instrumentalisé. » Pourquoi cette remise en liberté ? Selon M^e Adrien Verrier, elle démontre à ce stade du dossier « *qu'au moins une partie de ses arguments ont pu faire mouche* ». Il estime que la justice a fait confiance à son client. « *C'est à cette confiance qu'il répondra en se présentant à tous les actes de procédure, y compris à sa comparution devant la cour d'assises si besoin était. Car il ne sera pas forcément renvoyé.* »

G. L.

En bref

Trois suspects toujours en garde à vue après la mort d'une ado à Cannes

Trois personnes sont toujours en garde à vue dans les locaux du commissariat de Cannes ce vendredi, après le décès suspect d'une adolescente de 16 ans. La toute jeune fille avait été déposée aux urgences de l'hôpital mercredi après-midi. Les secours n'avaient rien pu faire pour la sauver.

Un peu plus tôt, des témoins avaient vu quatre personnes transporter son corps par la fenêtre du premier étage d'un hôtel cannois, et avaient immédiatement alerté la police.

Ce sont a priori ces quatre personnes, trois jeunes hommes et une jeune femme, qui ont été interpellés le même jour. La jeune fille a été remise en liberté jeudi, tandis que les trois autres devraient être fixés sur leur sort aujourd'hui. Leurs déclarations devraient permettre de retracer le scénario du drame. Les résultats de l'autopsie du corps de l'adolescente seront également déterminants afin d'éclaircir le mystère sur les circonstances et le moment de son décès.

S.N.

Demande de dissolution de l'association Roya Citoyenne: décision reportée à la semaine prochaine

L'association Défendre La Roya avait déposé une requête en référé devant le président du tribunal de grande instance pour demander la dissolution de l'association Roya Citoyenne.

M^e Jessica Dalmasso estime que cette association (dont Cédric Herrou est membre actif) « *mène des actions illégales portant atteinte à l'ordre public* » en favorisant « *l'immigration illégale dans la vallée* ». En réponse M^e Cohen-Seat et M^e Mireille Dalmasso avaient rappelé que Roya Citoyenne n'agit que dans un but humanitaire.

Le jugement devait être rendu hier par la chambre civile. Il a été prorogé d'une semaine.